

## SYNTHÈSE

La séance présidée par Jean-Marie Vanlerenberghe commence par une **présentation de l'état des lieux sur l'offre statistique et la stratégie de l'Insee dans les DOM**. Le cadre réglementaire de la production statistique concernant les départements d'outre-mer est rappelé. La particularité législative de St-Martin et l'autonomie des COM quant à leur programme statistique -sauf pour le recensement de la population- sont rappelées. Cependant l'Insee apporte à ces derniers son appui *via* les instituts statistiques notamment. De manière générale, la couverture territoriale de la production statistique ultramarine est jugée plutôt satisfaisante et l'Insee poursuit ses efforts en la matière, allant même au-delà des obligations réglementaires. À ce titre, sont diffusés des indices de prix à la consommation spécifiques et au cours de l'année 2015, pour la première fois, seront mises à disposition les comparaisons spatiales des prix pour l'ensemble des DOM où il est, par ailleurs, envisagé d'effectuer l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV). La spécificité du département de Mayotte est évoquée : une réflexion est en cours afin de consolider la qualité des répertoires, éléments servant de base de sondage pour les enquêtes, y compris pour le recensement dont l'annualisation n'est pas prévue à court terme. Est annoncée la diffusion prochaine du PIB mahorais, sachant que son calcul est fragile et nécessite encore de nombreux investissements méthodologiques.

À partir du prochain site Internet de l'Insee, les statistiques ultramarines seront plus visibles ; l'Institut rappelle qu'il travaille à les enrichir en collaboration avec l'ensemble des services statistiques ministériels ainsi qu'avec les autres institutions productrices (IEDOM, IECOM, AFB). Par ailleurs, le département de la coordination statistique et internationale assurera prochainement l'articulation entre les différentes demandes. Sont souhaitées plus de données concernant le développement durable et la transition écologique, tandis qu'il est fait part, pour certains DOM, de la réponse irrégulière à l'enquête sur l'occupation du parc social adressée à leurs organismes bailleurs.

Le CGET présente deux rapports annuels 2014. **Le premier est issu de l'Observatoire des territoires**. Il a une triple ambition : analyser les grandes disparités territoriales et leurs origines, mesurer les trajectoires de ces territoires au-delà de l'observation économique en tenant compte de la qualité de vie, et mettre à disposition des acteurs publics et locaux des grilles d'analyses explicites et pédagogiques. Ainsi ce rapport offre-t-il à la fois une douzaine de fiches thématiques largement illustrées, puis une présentation des interdépendances et dynamiques entre territoires.

Puis sont présentées les conclusions du **dernier rapport de l'Onzus** devenu en 2015 l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV). Dans les quartiers ZUS, les effets de la crise sont vivement ressentis avec un taux de chômage toujours préoccupant et une baisse du taux d'activité des femmes. Un effet relativement protecteur du diplôme est toutefois constaté. Les revenus diminuent et le taux de pauvreté croît. Le taux de réussite au brevet est en baisse, tandis qu'un quart des élèves seulement s'oriente vers les études générales. Le renoncement aux soins est fréquent alors même que la population des quartiers ZUS s'estime en mauvaise santé, réalité observée par ailleurs. Le sentiment d'insécurité y est également important, surtout pour les femmes. Les équipements sportifs sont inégalement répartis et peu variés.

Les échanges portent sur la pauvreté d'informations en matière de données sur les inégalités environnementales (exposition aux pollutions et nuisances ...) ; des travaux sont en cours pour y remédier. Le CGET indique que l'indicateur sur le taux de suroccupation du logement, issu du recensement de la population, est déclinable à un niveau fin et résume bien à lui seul les difficultés d'un territoire. De façon générale, le Président fait part de son inquiétude devant le peu de progrès socio-économiques dans les ZUS, après plusieurs années de politique de la ville. Il espère que la méthode d'observation par le carroyage contribuera à faire mieux connaître au décideur local l'environnement dans lequel évolue la ville et à ainsi mieux cibler son action, surtout en matière de politique de logement. Le CGET précise qu'un panel « politique de la ville » a été constitué d'habitants de ZUS qui ont été enquêtés durant 4 ans, même après déménagement. Les résultats à venir permettront de savoir si les indicateurs dégradés signifient que la situation est figée ou bien si des populations plus précaires encore ont remplacé des populations « qui s'en sortent » et qui quittent ces quartiers. Le Cese regrette le manque d'informations sur les COM dans ces rapports.

Le thème central de la séance qui porte sur **l'observation et la connaissance du parc de logements et son occupation** est ensuite introduit par un cadrage en matière de données utilisées et nécessaires pour les politiques locales de l'habitat. La présentation s'articule autour de trois questions du décideur local : le nombre de logements nécessaires pour répondre à la demande, les caractéristiques de ces logements et le mal-logement.

L'indicateur sur la demande de logement social permet de connaître le rapport entre l'offre et la demande. Il est fiable et accessible pour tous à partir du portail **Système national d'enregistrement de la demande de logement social**<sup>1</sup> (SNE). Ainsi chacun peut en prendre connaissance dans sa commune et accéder à un grand nombre de statistiques très utiles également aux gestionnaires territoriaux. Cette information s'enrichit de la connaissance de la production de logements (Sitadel) et du contenu du répertoire du parc locatif social (RPLS). Le registre d'immatriculation des syndicats de copropriétés est en cours de construction. Plusieurs outils sont évoqués : le système Comdalo<sup>2</sup> pour une meilleure connaissance des demandeurs de logement au statut « prioritaires et urgent » ; le système Syplo recensant les personnes mal logées prioritaires pour un logement contingent de l'État, puis à venir le système Orthi recensant les logements « indignes », et le système Exploc repérant les caractéristiques sociologiques et financières des ménages expulsables. L'ensemble des données produites sera disponible auprès des services départementaux de l'État.

S'ensuit une présentation des nouveaux indicateurs concernant la mise en chantier de logements (**Sitadel**) au niveau national et régional, indicateurs très suivis par les acteurs du bâtiment, mais aussi les collectivités territoriales, les banques... À présent, ces indicateurs donnent une information en temps réel : la nouvelle méthode statistique utilisée s'affranchit des aléas de la collecte sur les mises en chantier en s'appuyant sur des travaux de modélisation et des résultats d'enquêtes annuelles. À terme seront construits **un indicateur des logements achevés** et **un indicateur de production de logements neufs**. La méthode devrait s'étendre à l'observation infra départementale.

Le **répertoire des logements sociaux locatifs (RPLS)**<sup>3</sup> décrit les caractéristiques du logement et son statut. Il est alimenté par une collecte auprès de différents bailleurs propriétaires : depuis 2012, celle-ci est étendue à l'ensemble des bailleurs sociaux, tandis que le champ d'observation a été enrichi des contingents de logements locatifs sociaux réservés par l'État. Des variables permettant de calculer la durée de vacance ont été rajoutées. Des travaux sont engagés dans la prise en compte de l'hébergement tandis que, dès janvier 2016, une immatriculation en continu des logements mis en location permettra de connaître à terme tout l'historique d'un logement social. Le RPLS est géolocalisé.

Le **répertoire statistique de logement (RLS)** présenté est actuellement à l'état de prototype. Il utilise des données administratives (données d'origine fiscale) complétées de données complémentaires pour la géolocalisation (à l'infra communal) du bâti, prenant en compte les communautés et les équipements. L'ensemble se présente sous forme de fichiers statistiques et anonymisés et **se distingue en particulier par l'existence d'un fichier de liens entre les personnes et le logement**. Si un accès (CASD<sup>4</sup>) à ce répertoire est envisagé à terme, ce sera pour les chercheurs, dans le cadre du respect du secret fiscal et du secret statistique,

Les données issues de **l'enquête sur l'occupation du parc social (OPS)** sont utilisées tant par les bailleurs pour une meilleure connaissance de leur parc et de leurs occupants (bénéficiaires des aides au logement, minima sociaux, situation professionnelle, ressources, niveau de vie...), que par les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État. En effet, cette enquête se focalise sur les logements recevant un financement par l'État (y compris les Immeubles loyer moyen) et a élargi son champ d'enquêtés aux collectivités et administrations propriétaires de logements sociaux. À partir de 2016, l'enquête s'effectuera au niveau communal, tiendra compte en particulier des nouveaux quartiers prioritaires, des zones de revitalisation rurale et des nouveaux occupants (moins de 2 ans). Elle s'effectuera par Internet pour une meilleure qualité et fiabilité des informations recueillies.

**Cependant ce large panorama souffre de l'absence de données relatives aux différents dispositifs de soutien à l'investissement locatif, y compris dans les DOM (données détenues par la DGFIP) et d'une méconnaissance générale du parc privé de logements.** Alors qu'il est indiqué que la définition même du concept de logement social est particulièrement complexe, il est précisé que les différents dispositifs s'adaptent d'une part à la demande réglementaire et que d'autre part l'écart constaté entre les résultats diffusés demeurent très faibles au niveau national.

---

<sup>1</sup> <http://sne.info.application.territoires.gouv.fr/systeme-national-d-enregistrement-r6.html>

<sup>2</sup> <http://comdalo.info.application.logement.gouv.fr/>

<sup>3</sup> <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sources-methodes/enquete-nomenclature/1542/0/repertoire-logements-locatifs-bailleurs-sociaux-rpls.html>

<sup>4</sup> <https://casd.eu/>